Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Place de stationnement dans logement social

Par valerie94

Bonjour à tous,

Nous avons un bail d'habitation faisant figurer (moyennant un paiement de 60 euros mensuels) une place de stationnement.
Le parking qui nous est attribué (parking avec mécanisme d'élévation - nous sommes sur la place inférieure) ne fonctionne pas depuis maintenant 8 ans. Nous avons donc utilisé la place du dessus jusqu'à ce jour (avec l'accord de notre ancienne concierge).
Or, un nouveau locataire est arrivé depuis 6 mois et légitimement, occupe "notre place" conformément à son bail. Nous avons donc demandé une autre place à notre organisme bailleur (CDC Habitat) qui nous redirige sur notre concierge délocalisée.
Celle-ci nous renvoie systématiquement vers notre gestionnaire et aucune des 2 parties ne prend en compte notre demande.
Nous sommes donc dans l'obligation de faire stationner notre véhicule à l'extérieur...au risque d'une dégradation de notre véhicule...

Existe t il un texte de loi imposant à notre bailleur de nous fournir cette place de stationnement ?

Grand merci à tous,

Par janus2

Bonjour,
Vous "facture" t-on ces 60? pour une place que l'on ne vous donne pas ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Oui, votre bail !
C'est sur la base de ce bail que vous pouvez exiger cette place, ou à défaut la suppression des 60 euros que vous versez indûment.
Ecrivez au bailleur un courrier RAR.